

### *Annexe 13 : Guide d'entretien des médecins traitants*

Je suis EHUI Ettien Marguerite, infirmière et étudiante en Master Santé Publique. Dans le cadre de mon mémoire, je suis à la recherche de la contribution que peuvent apporter les infirmiers (ères) à la déprescription des benzodiazépines chez les personnes âgées en milieu hospitalier à Bruxelles.

Dr Ceulemans est mon promoteur et c'est lui qui m'a donné votre contact.

Je vous sollicite parce qu'au cours de l'étude, j'ai constaté que les patients ont une forte confiance en leur médecin traitant.

Tout ce qui sera dit dans cet entretien sera anonyme et confidentiel et ne sera traité que par moi.

**Question de recherche :** « Au regard du rôle des infirmiers (ères), quelle participation peuvent-ils apporter dans la déprescription des benzodiazépines comme somnifères, dans un service de gériatrie, d'un hôpital, à Bruxelles ? »

#### GUIDE D'ENTRETIEN :

Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté cet entretien.

1. En général, les patients viennent à l'hôpital avec les prescriptions de leur médecin traitant. On reconnaît les patients qui prennent des benzodiazépines comme somnifères au cours de l'anamnèse de l'entrée. Je voudrais savoir ce qui amène les médecins traitants à prescrire les benzo comme somnifères ?
2. Lorsque le médecin traitant est obligé de prescrire ce type de médicament, est-ce qu'il engage une discussion sur les effets secondaires des benzo avec le patient avant la prescription ?
3. Au cours de l'étude, j'ai constaté que les patients ont une forte confiance en leur médecin traitant, est-ce qu'après une démarche de déprescription de benzodiazépines en hospitalisation comme celle-là, est-ce que vous êtes prêts à suivre le traitement prescrit à la sortie de l'hospitalisation si le patient est favorable à une déprescription ?

- Est-ce que vous avez déjà eu un cas comme ça ?

4. A la demande d'une unité de soins, est ce que vous accepteriez de participer à certaines réunions pluridisciplinaires.

Si oui, s'il y a un patient en hospitalisation qui indique qu'il ne peut être dans le projet de déprescription que sur conseil de son médecin traitant, est ce qu'au sortir d'une réunion comme celle-là, vous pourriez aller voir le patient pour essayer de lui donner des conseils ?